

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-387

Familles

Mise à disposition de bornes d'arcade
de Roannais Agglomération
au « Centre social l'arbre à Chouettes »

Convention entre Roannais Agglomération
et le Centre social « l'arbre à Chouettes »

Certifié exécutoire	05 DEC. 2022
Reçu en préfecture	29 NOV. 2022
Publié	05 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs de décider, en qualité de prêteur, ou accepter, en qualité d'emprunteur, de conclure des contrats de prêts relatifs à des biens immobiliers et mobiliers, quelle que soit la durée du prêt ;

Considérant que Roannais Agglomération possède deux bornes d'arcade fabriquées par les jeunes du centre de loisirs ados dans le cadre d'un atelier avec le Fablab ;

Considérant que le centre social « L'Arbre à Chouettes » organise une semaine du jeu qui se déroulera du lundi 28 novembre au samedi 3 décembre 2022 et que le vendredi soir il sera proposé aux habitants des espaces de jeux variés, avec l'envie d'avoir aussi un espace jeux vidéo ;

Considérant que le centre social « L'Arbre à Chouettes » souhaite emprunter ces bornes appartenant à Roannais Agglomération dans le cadre d'une soirée jeux programmée le 2 décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient d'établir un contrat de prêt précisant les modalités de mise à disposition de ces bornes ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de prêt au « Centre social l'arbre à Chouettes », des deux bornes d'arcade de Roannais Agglomération ;
- De dire que ce prêt est consenti pour une durée de 7 jours, de la date de remise du matériel le mardi 29 novembre 2022 à la date de restitution le lundi 5 décembre 2022 ;
- De préciser que ce prêt est consenti à titre gracieux ;
- D'autoriser Monsieur David DOZANCE, Conseiller délégué à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne